

Avis du 22 mars 2021

Donderberg : l'ARAU demande à la Ville de maintenir l'accessibilité de cet espace vert exceptionnel et de le valoriser en tant que tel pour les habitants !

Les deux enquêtes publiques, portant sur le projet HOP4 et sur la suppression de deux chemins et d'un sentier vicinal, ont pris fin ce 25 février. Moins gourmand en termes de surface au sol que ses prédécesseurs, le projet HOP4 ne peut toutefois qu'être considéré comme incomplet, dans la mesure où il ne tire pas parti des atouts et des qualités de ce site exceptionnel. L'ARAU invite la Régie foncière de la Ville de Bruxelles à revoir ses plans pour proposer un projet plus ouvert sur le quartier, garantissant accès, usages et traversée du site.



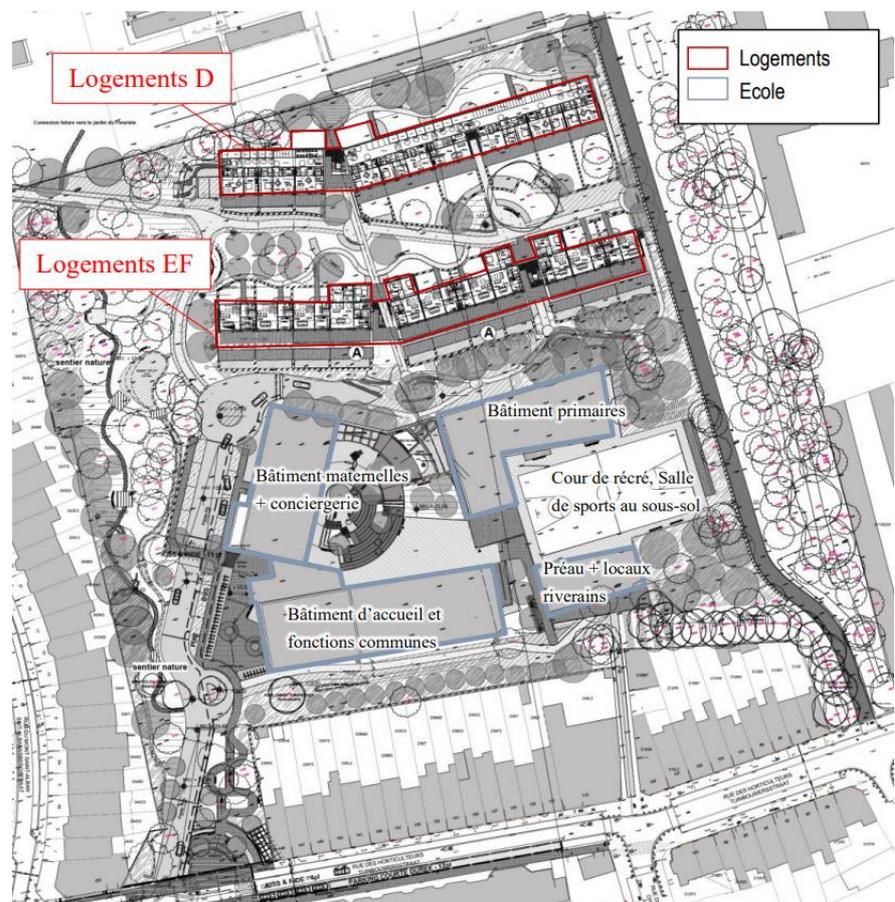
Le site du Donderberg en 2019 (source : Orthophotoplan, 2019, sur Brugis)

Historique – un projet déconnecté du site, de ses atouts, et des aspirations du quartier

Le site du Donderberg est une ancienne pépinière du Domaine royal. En 1900, le site est cédé à l'Etat dans le cadre de la Donation royale. Son exploitation cesse en 1950. **À l'heure actuelle, le Donderberg est encore vide de toute construction et constitue un espace naturel d'une très grande richesse, et un bien commun dont profitent les habitants du quartier.** Mais ce vaste poumon vert est aussi l'objet de convoitises et éveille l'intérêt des promoteurs et des pouvoirs publics. En 1969, il est acquis par le CPAS de la Ville de Bruxelles. Dès 1993, l'organisme décide d'y construire des logements, mais se heurte à la résistance des riverains, qui se constituent en comité de quartier.

En 2013, la Régie foncière de la Ville de Bruxelles décide d'y ériger un projet combinant école et logements. **Une première demande de permis d'urbanisme et d'environnement est déposée en 2015** : le projet (HOP, pour Horticulteurs-Perruches – « clos des Perruches » étant un autre nom donné au site) prévoit un complexe immobilier de 75 logements (sous forme de 3 immeubles) accompagnés de 75 emplacements de parking, implantés dans le haut du site. Il comprend aussi une école fondamentale de 672 élèves et des salles de sports, dans le bas du terrain. Si le permis d'urbanisme a bien été délivré (sous conditions), ce n'est pas le cas du permis d'environnement. S'agissant d'un permis mixte, le permis d'urbanisme est alors, *de facto*, non-valide.

Une nouvelle demande de permis mixte est introduite en septembre 2016 : le projet (HOP2) ne compte plus que 49 logements (sous forme de 2 immeubles, implantés toujours au même endroit), mais le nombre de places de parking passe à 119. La capacité de l'école reste par contre inchangée. Les permis d'environnement et d'urbanisme sont délivrés respectivement en juin 2017 et en mars 2018. Un recours est introduit par les riverains auprès du Conseil d'Etat qui, au vu de certaines irrégularités, suspend le permis d'urbanisme.



Le projet HOP2 (2016) : les logements sont groupés en deux barres, situés au nord du site (source : Rapport d'incidences, sur Openpermits, < <https://openpermits.brussels/fr/04/PFD/610494> >).

La Régie foncière introduit alors **une troisième demande de permis, en septembre 2019 : le projet HOP3, qui ne prévoit pas de grandes modifications par rapport au précédent.** En mars 2020, la commission de concertation émet un avis favorable au projet, à la condition que les logements ne soient plus implantés dans le haut du site mais le long de la rue des Horticulteurs. Les parkings souterrains sont supprimés. Le projet d'école est, lui, maintenu.

La Régie foncière revoit donc une fois de plus sa copie et dépose en janvier 2021 une demande de permis pour **le projet HOP4 : celui-ci ne comprend plus que 8 logements, implantés à front de rue des Horticulteurs,** au rez desquels pourront s'établir des commerces, HORECA, etc. L'école est toujours maintenue à son emplacement initial¹.



Le projet HOP4 tel que soumis à l'enquête publique. Les 8 logements sont concentrés au sud du site, comblant ainsi la dent creuse de la rue des Horticulteurs (source : Rapport d'incidences, sur Openpermits, < <https://openpermits.brussels/fr/04/PFD/610494> >).

Le projet HOP4 (pour lequel l'enquête publique s'est terminée le 25 février dernier) n'est donc rien que le résultat d'adaptations successives d'un projet qui, initialement, étendait une emprise beaucoup plus large sur le site. **Le nombre de logements ayant, depuis, été considérablement réduit, et leur implantation ramenée le long de la rue des Horticulteurs, HOP4 n'a plus grand-chose à voir avec ce que projetait HOP(1).**

Une grande partie du site a donc vocation à rester vierge de toute construction. A l'heure actuelle, et depuis l'abandon des activités d'horticulture, la nature y est à nouveau reine : la carte du

¹ Pour cet historique, voir *Un peu d'histoire*, sur *SaveDonderberg*, < <https://savedonderberg.laeken.brussels/index.php/histoire/> > et *Rapport d'incidences*, sur *Openpermits*, p. 3-6, < <https://openpermits.brussels/fr/04/PFD/610494> >.

réseau écologique bruxellois reprend d'ailleurs le Donderberg en Zone de développement². Aujourd'hui, le site comporte deux types de milieux, à savoir des zones boisées et des espaces ouverts, situés surtout au milieu du périmètre. Ces zones boisées comptent une grande variété d'essences (érables, sycomores, robiniers faux-acacias, tilleuls, frênes, noyers, chênes pédonculés, sureaux, noisetiers, etc.), tandis que les espaces dégagés sont principalement occupés par des ronces et, plus au sud, par diverses espèces de graminées.

Ces différentes zones ont permis le développement d'une **biodiversité très riche** : au niveau de la faune par exemple, on peut noter la présence d'au moins 8 espèces d'oiseaux, mais aussi de renards (deux terriers ont été observés). **Le Donderberg joue en effet un rôle important au sein du réseau écologique bruxellois**³. Le rapport d'incidence relatif au projet pointe d'ailleurs que

« La présence de milieux ouverts et de milieux boisés permet d'atteindre un très bon potentiel en matière de biodiversité qui profite pleinement des qualités intrinsèques de ces deux types d'habitat, tout en profitant des effets de lisière qui constituent des zones limites particulièrement attractives pour un cortège d'espaces animales et végétales spécifiques. »⁴

Le patrimoine vicinal menacé

Officiellement, le Donderberg est clôturé mais, pour le visiteur averti, il est toutefois possible d'entrer sur le site via la route menant aux installations de Bruxelles-Environnement, situées entre ledit site et le Jardin du Fleuriste. Une fois sur le terrain, ce sont plusieurs chemins et sentiers qui parcourent le Donderberg : outre des sentiers créés par l'usage, on note aussi la présence de deux chemins vicinaux (n°14 et n°29) et d'un sentier vicinal (n°71). Or, afin de permettre la construction de l'école prévue par HOP4, la Ville a soumis à enquête publique la suppression de ceux-ci. S'il est vrai qu'ils sont difficilement repérables pour le visiteur non-aguerri, certains d'entre eux sont pourtant toujours empruntés par les riverains.



Le tracé du chemin vicinal n°29 est encore emprunté par les riverains

² Selon le Plan régional Nature, il s'agit d'un « site de moyenne valeur biologique ou de haute valeur biologique potentielle qui contribue ou est susceptible de contribuer à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire ou régional » (voir *Rapport d'incidences, op. cit.*, p. 43).

³ *Ibid.*, p. 42-48.

⁴ *Ibid.*, p. 47.

Extrait de l'Atlas des chemins vicinaux de Laeken.
Uitrekkel van de Atlas van de buurtwegen van Laken.



La ville demande la suppression des chemins vicinaux n°14 et 29, et du sentier vicinal n°71 (source : Documents relatifs à la demande de permis, < https://www.bruxelles.be/sites/default/files/public-inquiry/plan_7352.pdf >).

LEGENDE - VERKLARING

-  Chemins vicinaux à supprimer -
Af te schaffen buurtwegen
-  Chemins et sentiers vicinaux supprimés par l'ordonnance de députation permanente du conseil provincial du 30/09/1896
Buurtwegen en voetwegen afgeschaft door de bestendige deputatie van de provinciale raad van 30/09/1896.
-  Sentier vicinal n°71 détourné par l'ordonnance de députation permanente du conseil provincial du 16/10/1907 -
Voetweg nr 71 omgelegd door de bestendige deputatie van de provinciale raad van 16/10/1907.

Les chemins et sentiers vicinaux constituent pourtant un patrimoine à part entière mais qui, à l'échelle régionale, **tend à disparaître**, à chaque fois qu'un projet est « gêné » par la présence de ces chemins et sentiers (on citera en exemple le chemin du Keelbeek à Haren, dévié à cause du projet de prison⁵, ou encore le projet du stade et du parking C au Heysel, qui a entraîné la disparition d'un chemin vicinal⁶). **Chemins et sentiers vicinaux font pourtant partie des voies publiques les plus anciennes.** Par cette ancienneté, **ils témoignent de**

⁵ Philippe CARLOT, *Haren : le sentier du Keelbeek sera dévié au profit de compensations*, sur *RTBF.be*, 28/06/2016, < https://www.rtb.be/info/regions/bruxelles/detail_haren-le-sentier-du-keelbeek-sera-devie-au-profit-de-compensations?id=9339628 >.

⁶ Ann-Charlotte BERISPONT, *Stade national: le chemin vicinal est supprimé pour de bon*, dans *Le Soir*, 27/04/2017, < <https://plus.lesoir.be/91630/article/2017-04-27/stade-national-le-chemin-vicinal-est-supprime-pour-de-bon> >.



l'évolution des pratiques de circulation et des cheminements. Ils donnent une lisibilité au territoire ; pour certaines communes bruxelloises, ils sont une trace du caractère rural qu'elles présentaient jadis. Les supprimer (au lieu de les réhabiliter), c'est ôter au site une partie de sa profondeur historique :

« Du temps où on se déplaçait plus à pied qu'en auto, ces chemins et sentiers étaient utilisés par une partie importante de la population : les travailleurs qui se rendaient au travail, les écoliers qui allaient à l'école, les paroissiens qui se rendaient à la messe, les chalands ou les clients qui se rendaient à la ville ou au marché, les paysans qui partaient cultiver leurs champs, les exploitants forestiers, les pèlerins... Ces chemins et sentiers ont des choses à nous raconter, ils font partie de notre histoire »⁷

Accès et usages compromis

Certes, la Ville entend créer de nouveaux accès à la future école. **On peut se demander pourquoi il n'a pas été envisagé de (re)penser le projet en vue de réhabiliter les sentiers existants au lieu de les supprimer.** D'autre part, et par définition, les sentiers vicinaux font partie de l'espace public et sont donc accessibles à toute heure, pour tous, sans restriction aucune. Il est permis de douter que ça soit le cas des voies d'accès prévues par le projet, qui seront sans doute fermées en dehors des heures d'ouverture de l'école, ce qui restreindra l'accès au site.

À l'heure actuelle, **le site est en effet régulièrement fréquenté par les riverains** ; les enfants y construisent des cabanes et jouent au football (quand les ronces ne sont pas trop envahissantes), des familles y font des pique-niques à la belle saison. Une simple visite sur place suffit à montrer comment les habitants se sont approprié l'endroit qui constitue une sorte d'extension de leur jardin, un espace de rencontre et de jeux.



Certains « aménagements » montrent comment les riverains se sont approprié le site.

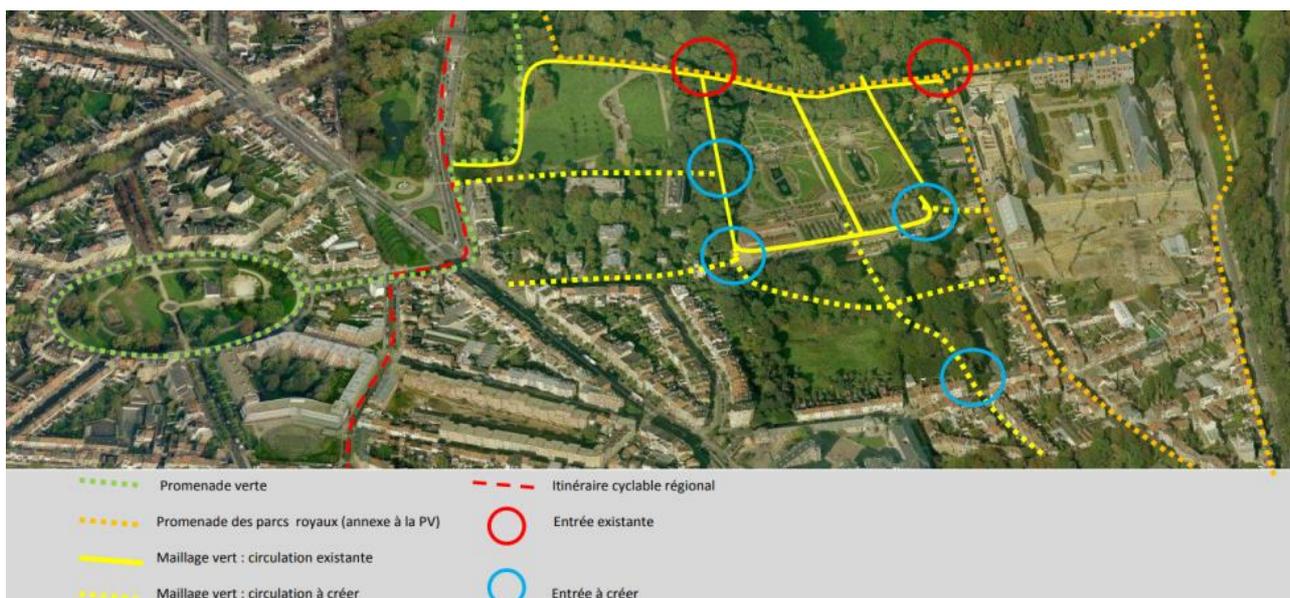
⁷ Sauver et promouvoir les sentiers – mode d'emploi à l'usage de l'action locale, Etopia, 2011, p. 7, < https://etopia.be/wp-content/uploads/2019/02/sentiers_web.pdf >.

L'importance d'un tel espace vert pour la qualité de vie en ville n'est plus à démontrer ; bien plus, le confinement a particulièrement mis en exergue la nécessité de disposer de tels espaces à proximité de chez soi. Le comité Save Donderberg rappelle d'ailleurs que :

« Les chemins et sentiers vicinaux sont des voies publiques à disposition de la population, de manière à stimuler une circulation douce et un environnement favorable aux piétons. En plus de constituer des chemins de promenades, ces voies d'accès permettent de jouir du site du Donderberg, très bienfaisant pour les habitants de ce quartier densément peuplé. »⁸

Un patrimoine à mobiliser : les vicinaux comme ressource précieuse au renforcement du maillage vert

Les plus sceptiques rappelleront la présence, proche, de nombreux autres parcs et jardins (Jardin du Fleuriste, Jardin Jean Sobieski, parc de Stuyvenberg, etc.). Or la préservation de ces chemins vicinaux – ou, à tout le moins, **la conservation de cheminements traversant le Donderberg – permettrait justement d'offrir des parcours agréables aux habitants des quartiers environnants** (notamment le quartier Bockstael, très dense) **vers ces différents espaces verts**, mais aussi vers le parcours de la Promenade verte.



Projet de connexion entre le Jardin du Fleuriste et le Quartier Bockstael. Des cheminements sont à créer à travers le site du Donderberg (source : Maillage Vert – PRDD - Phase 2 : Volet Opérationnel – Etude de conception, partie 2 : Esquisses d'intention – Continuité Fleuriste : connexion Bockstael – Parc de la Senne – Jardins du Fleuriste, 2014, p. 19, < https://document.environnement.brussels/opac_css/electfile/STUD%202014%20MaillageVert%20Fleuriste >).

D'autant plus que le projet avait déjà été évoqué par Bruxelles Environnement, dans le cadre du renforcement du maillage vert, dans le cadre de l'élaboration du projet de PRDD en 2014. Il était

⁸ Objection à la suppression des chemins vicinaux, sur SaveDonderberg – Comment agir ?, < <https://savedonderberg.laeken.brussels/index.php/comment-agir/> >.

notamment question de (re)créer une continuité entre le quartier Bockstael, le Parc de la Senne et le Jardin du Fleuriste :

« Pour ce territoire le maillage vert assure une connexion vers les Jardins du Fleuriste. Ce parc regroupe plusieurs jardins qui méritent d'être fréquentés par un grand nombre de personnes. Ce bel espace vert public devrait être accessible du côté sud (par la rue des Horticulteurs). »⁹

Ce patrimoine de sentiers et de chemins n'est, en effet, pas figé : il est important de le maintenir, mais aussi de l'enrichir. Au fil des ans, les différents usages et pratiques du site ont d'ailleurs façonné de nouveaux cheminements : **ces usages et pratiques sont eux-mêmes révélateurs des besoins des riverains et de leur attachement à cet espace.** Il est donc nécessaire d'accorder une attention à ces chemins « spontanés » dans la conception d'un projet sur le site.



On peut encore deviner le tracé du chemin vicinal n°14, qui pénètre le site par le sud, à partir de la rue des Horticulteurs.

On rappellera aussi la **politique régionale de revalorisation des voies lentes**, qui s'applique particulièrement au cas considéré :

« Quand une commune veut améliorer et densifier son maillage pour les usagers actifs, il lui est conseillé de toujours prendre comme base l'Atlas des chemins vicinaux. La réhabilitation des liaisons disparues ou à l'abandon peut permettre une meilleure harmonisation du maillage avec les besoins des piétons et cyclistes »¹⁰.

⁹ *Maillage Vert – PRDD - Phase 2 : Volet Opérationnel – Etude de conception, partie 2 : Esquisses d'intention – Continuité Fleuriste : connexion Bockstael – Parc de la Senne – Jardins du Fleuriste*, 2014, p. 19, < https://document.environnement.brussels/opac_css/electfile/STUD%202014%20MaillageVert%20Fleuriste >.

¹⁰ *Guide pour la valorisation des voies lentes en Région de Bruxelles-Capitale, partie 2 : Recettes illustrées par des exemples dans les 19 communes*, Bruxelles Mobilité, 2018, p. 21, < <https://mobilitemobilitet.brussels/sites/default/files/06-voies-lentes-partie2-fr-web.pdf> >.

Une politique à deux vitesses

Les vicinaux : une ressource sous-exploitée par la Région ?

Les chemins vicinaux constituent donc globalement **un patrimoine en péril... à moins que les communes sur lesquels ils se trouvent en fassent un atout... et les revalorisent !** A Uccle par exemple, on compte encore de nombreux sentiers et chemins, qui ont d'ailleurs fait l'objet d'un inventaire et d'une brochure qui propose, en sus, des itinéraires de balades utilisant lesdits sentiers ¹¹.

C'est aussi le cas à Haren, ce qui démontre **l'incohérence dans le traitement que la Ville de Bruxelles semble réserver à son patrimoine vicinal** : en 2018, les chemins et sentiers vicinaux de Haren avaient fait l'objet d'un inventaire et d'une revalorisation, dans le but de leur rendre leur visibilité et de favoriser leur usage¹².

En 2010, le Schéma Directeur de Haren¹³ avait d'ailleurs pointé **l'importance de ce patrimoine de chemins et sentiers, et l'attachement des riverains envers ceux-ci** :

« Haren bénéficie d'un réseau très dense et très ancien de chemins et sentiers vicinaux. La volonté de la Ville de Bruxelles est de préserver, voire de compléter, le réseau de chemins existants en vue de promouvoir une mobilité douce et de préserver le caractère champêtre de Haren. » ¹⁴

« A Haren, les chemins et sentiers vicinaux constituent un véritable patrimoine qui mérite d'être connu mais également défendu et protégé. Ils favorisent la mobilité douce et contribuent à préserver la biodiversité et le cadre de vie (cadre semi-rural). Les habitants de Haren y sont très attachés. »¹⁵

Pourquoi un tel travail, d'autant plus bénéfique dans des quartiers plus centraux et denses, ne pourrait pas être fait à Laeken, au profit des habitants ?

La méconnaissance du patrimoine vicinal à Bruxelles

De manière générale, on remarquera que **le patrimoine des sentiers et chemins vicinaux est, à Bruxelles, fort méconnu**. Dans le Pentagone et les communes de première couronne, il a presque entièrement disparu, la plupart des chemins ayant été repris dans le tracé des rues actuelles. Dans les (anciennes) communes de seconde et de troisième couronne (Evere, Haren, Neder-Over-Hembeek, Uccle, Anderlecht, etc.), chemins et sentiers vicinaux sont encore

¹¹ *Uccle à pied. Ses sentiers – ses parcs – ses promenades*, édité par l'Echevinat des Travaux, de l'Economie uccloise et des propriétés communales, s. d., < <http://www.uccl.be/les-loisirs/promenades-a-uccl/fr/administration/travaux/uccl-a-pied> >.

¹² *Tous les chemins mènent à Haren (workshop)*, 2018, p. 3, < https://www.brussels.be/sites/default/files/bxl/PV_workshop_2_FR.pdf >.

¹³ *Schéma directeur de Haren*, 2010, p. 27, < https://www.brussels.be/sites/default/files/bxl/Urbanisme%20et%20logement/SD_Haren-FR.pdf >

¹⁴ *Ibidem*.

¹⁵ *Ibid.*, p. 111.



partiellement présents, mais pas toujours connus, documentés ou mis en valeur (les recherches entreprises dans le cadre de cet avis le prouvent).

En Wallonie et en Flandre, il existe pourtant des organismes chargés de la promotion de la marche à pied (respectivement Tous à pied¹⁶ et Trage Wegen¹⁷) : **en plus d'effectuer un important travail pédagogique, tous deux participent activement à la revalorisation et au maintien des chemins et sentiers vicinaux**, par des campagnes de balisage et de cartographie par exemple, mais aussi en émettant des avis lorsque des communes ou des particuliers cherchent à accaparer des chemins.

A l'heure actuelle, **il n'existe pas d'équivalent de ces organismes à Bruxelles**. Le lancement prochain de la plateforme Walk.Brussels¹⁸, impulsée par « Tous à pied », doit combler cette lacune... En attendant, **il est difficile, à l'échelle régionale, de savoir à qui s'adresser pour tenter de défendre ces chemins et sentiers**, ou pour simplement pouvoir consulter l'atlas dressé en 1841 et reprenant ces chemins pour chaque commune¹⁹.

Conclusion : réhabiliter le site, protéger les chemins d'accès, et contribuer à la valorisation d'un nouvel espace vert pour les habitants

Le projet HOP4, comme ses prédécesseurs, a été conçu par la Ville sans tenir compte des atouts du site. Le Donderberg constitue pourtant un espace « semi-sauvage » d'une grande qualité paysagère et biologique ; depuis la fin des activités horticoles, les habitants se sont peu à peu approprié le site et y ont développé des usages, des pratiques : à ce titre, le Donderberg peut être considéré comme un bien commun.

Cet aspect doit être pris en compte dans le développement des projets futurs : il convient de garantir l'accès au site et sa jouissance par les riverains et les autres Bruxellois. Cela passe notamment par le **maintien des chemins vicinaux** et le développement d'un réseau de voies lentes destinées à mettre le site en communication avec les quartiers environnant, mais aussi avec les parcs et jardins à proximité.

L'ARAU demande à la Ville de rompre radicalement avec les principes qui ont guidé le développement des premiers projets sur le Donderberg et de proposer un plan basé en premier lieu sur les qualités du site (espaces naturels, sentiers, etc.) : on ne rappellera jamais assez l'importance, dans tout projet urbanistique, de partir de l'existant. La mouture actuelle du projet HOP, moins dense que les précédentes, devrait permettre de prendre réellement en compte le site pour lui-même, et pas seulement comme le support d'un projet qui

¹⁶ Voir < <https://www.tousapied.be/> >.

¹⁷ Voir < <https://www.tragewegen.be/> >.

¹⁸ Voir < <https://www.walk.brussels/> >.

¹⁹ Pour plus d'informations sur cet atlas, voir *Qu'est-ce que l'Atlas des chemins et sentiers vicinaux ?* sur *Tousàpied.be*, < <https://www.tousapied.be/faqs/quest-ce-quun-atlas-des-chemins-et-sentiers-vicinaux/> >.

aurait très bien pu trouver sa place ailleurs. Si le projet actuel était amené à être validé, la Ville aurait manqué l'opportunité de développer un projet exceptionnel, sur un site exceptionnel.



L'église Notre-Dame-de-Laeken vue depuis le site du Donderberg

Sources

- Ann-Charlotte BERISPONT, *Stade national: le chemin vicinal est supprimé pour de bon*, dans *Le Soir*, 27/04/2017, < <https://plus.lesoir.be/91630/article/2017-04-27/stade-national-le-chemin-vicinal-est-supprime-pour-de-bon> >.
- Philippe CARLOT, *Haren : le sentier du Keelbeek sera dévié au profit de compensations*, sur *RTBF.be*, 28/06/2016, < https://www.rtbf.be/info/regions/bruxelles/detail_haren-le-sentier-du-keelbeek-sera-devie-au-profit-de-compensations?id=9339628 >.
- *Guide pour la valorisation des voies lentes en Région de Bruxelles-Capitale, partie 2 : Recettes illustrées par des exemples dans les 19 communes*, Bruxelles Mobilité, 2018, < <https://mobilite-mobiliteit.brussels/sites/default/files/06-voies-lentes-partie2-fr-web.pdf> >.
- *Maillage Vert – PRDD - Phase 2 : Volet Opérationnel – Etude de conception, partie 2 : Esquisses d'intention – Continuité Fleuriste : connexion Bockstael – Parc de la Senne – Jardins du Fleuriste*, 2014, < https://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/STUD%202014%20MaillageVert%20Fleuriste >.

- *Objection à la suppression des chemins vicinaux*, sur *SaveDonderberg – Comment agir ?*, < <https://savedonderberg.laeken.brussels/index.php/comment-agir/> >.
- *Qu'est-ce que l'Atlas des chemins et sentiers vicinaux ?* sur *Tousàpied.be*, < <https://www.tousapied.be/faqs/quest-ce-quun-atlas-des-chemins-et-sentiers-vicinaux/> >
- *Rapport d'incidences, sur Openpermits*, < <https://openpermits.brussels/fr/04/PFD/610494> >.
- *Sauver et promouvoir les sentiers – mode d'emploi à l'usage de l'action locale*, Etopia, 2011, < https://etopia.be/wp-content/uploads/2019/02/sentiers_web.pdf >.
- *Schéma directeur de Haren*, 2010, < https://www.brussels.be/sites/default/files/bxl/Urbanisme%20et%20logement/SD_Haren-FR.pdf >.
- *Tous à pied*, < <https://www.tousapied.be/> >.
- *Tous les chemins mènent à Haren (workshop)*, 2018, < https://www.brussels.be/sites/default/files/bxl/PV_workshop_2_FR.pdf >.
- *Trage Wegen*, < <https://www.tragewegen.be/> >.
- *Uccle à pied. Ses sentiers – ses parcs – ses promenades*, édité par l'Echevinat des Travaux, de l'Economie uccloise et des propriétés communales, s. d., < <http://www.uccle.be/les-loisirs/promenades-a-uccle/fr/administration/travaux/uccle-a-pied> >.
- *Un peu d'histoire, sur SaveDonderberg*, < <https://savedonderberg.laeken.brussels/index.php/histoire> >
- *Walk.Brussels*, < <https://www.walk.brussels/> >.

Atelier de Recherche et d'Action Urbaines asbl
 Boulevard Adolphe Max, 55
 B-1000 Bruxelles
 T. +32 2 219 33 45

info@arau.org
www.arau.org